

AVANT-PROJET
Construction d'un immeuble mixte
de 9 bureaux, 6 locaux commerciaux
et 7 appartements

Commune de Sanem
Lot 014
Square Mile
L- Belval

Etage d'implantation	Surfaces des lots appartements Nom de Zone	Numero de Zone	Surface Mesurée
Etage 1	Appartement	01	94,36
			94,36 m ²
Etage 2	Appartement	02	94,36
	Appartement	03	93,07
			187,43 m ²
Etage 3	Appartement	04	94,36
	Appartement	05	93,07
			187,43 m ²
Etage 4	Appartement	06	94,36
	Appartement	07	93,07
			187,43 m ²
			656,65 m²

Etage d'implantation	Surfaces des lots commerces Nom de Zone	Numero de Zone	Surface Mesurée
Sous-sol -1	Commerce	01	76,15
	Commerce	02	80,87
			157,02 m ²
Rez-de-chaussée	Commerce	03	77,63
	Commerce	04	98,92
	Commerce	05	90,33
	Commerce	06	61,53
			328,41 m ²
			485,43 m²

Etage d'implantation	Surfaces des lots bureaux Nom de Zone	Numero de Zone	Surface Mesurée
Etage 1	Bureau	01	95,58
	Bureau	02	100,77
	Bureau	03	80,16
			276,51 m ²
Etage 2	Bureau	04	100,77
	Bureau	05	76,02
			176,79 m ²
Etage 3	Bureau	06	100,77
	Bureau	07	76,02
			176,79 m ²
Etage 4	Bureau	08	100,77
	Bureau	09	76,02
			176,79 m ²
Attique	Bureau	08	31,53
			31,53 m ²
			838,41 m²

Calcul des places de stationnement

Règle PAP du 28/10/2013

- 1,5 emplacement par logement
- 1 emplacement par 30m² de commerce
- 1 emplacement par 85m² de bureau

Projet

Nombre de logements : 7
Surface exploitable des commerces : 485,43 m²
Surface total des bureaux : 806,88 m²

Calcul des emplacements

7x1,5 = 10,5
485,43 / 30 = 16,18
806,88 / 85 = 9,49
Total = 36,17 emplacements arrondi à 37



ARCHITECTE MANSY
47a, rue de Sanem
L-4485 SOLEUVRE

Tel : +352 53 03 66
contact@architectemansy.com
www.architectemansy.com

Maître d'ouvrage
CBBRT
15, place de l'hôtel de ville
L-3590 Dudelange

Tel : (+352) 20 60 30 70
info@cbbrrt.lu

Orientation

Dossier n°
17-004

Phase
AVP

Plan n°
AVP.17

Indice
F - TC

Date
12/04/2018

Tableau de surfaces

CHAQUE REVISION ANNULE ET REMPLACE LES PLANS PRECEDENTS. LES PLANS RESTENT LA PROPRIETE DE L'ARCHITECTE. CE PLAN NE PEUT ETRE REPRODUIT SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR. LES COTES ET NIVEAUX SONT A CONTROLER PAR L'ENTREPRISE. TOUTE DIFFERENCE EST A SIGNALER SANS DELAI A LA DIRECTION DE CHANTIER. LES INDICATIONS GRAPHIQUES CONCERNANT LES ELEMENTS PORTEURS SONT PUREMENT FIGURATIVES. CES ELEMENTS SERONT DETERMINES SUR BASE D'UN DIMENSIONNEMENT EFFECTUE PAR UN INGENIEUR DES CONSTRUCTIONS DUMENT HABILITE ET AGREE.